

La rougeole est surveillée par la déclaration obligatoire. Les données extraites de la base nationale de Santé publique France sont provisoires à la date d'extraction, le 03/06/2019 (données en S21 et S22 non consolidées). Elles n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole.

Points clés

- Avec **1453 cas** de rougeole déclarés, la circulation du virus de **la rougeole s'est intensifiée en France** avec 115 cas (en moyenne) au cours des semaines S18 à S21, contre 75 cas (en moyenne) lors des 8 semaines précédentes. Parmi ces cas, 30% (439 cas) étaient hospitalisés et 7% (107 cas) présentaient des complications à type de pneumopathie, 2 encéphalites et 1 décès. La persistance de cas groupés nosocomiaux rappelle l'importance de la mise à jour des statuts vaccinaux chez le personnel soignant. **En Occitanie**, une certaine stabilité est observée, et ce depuis la semaine 10 (semaines 21 et 22 non consolidées).
- **En Occitanie** : 345 cas depuis janvier 2019, soit 21 nouveaux cas depuis le dernier point, représentant près du 1/4 des cas signalés en France sur cette période.
 - 12 des 13 départements touchés. Parmi eux, 3 départements sont principalement touchés : l'Aude, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales.
 - Au total, 95 cas ont été hospitalisés et 31 ont présenté des complications: 30 pneumopathies et 1 encéphalite.
 - 25 % des cas sont survenus dans un contexte de cas groupés (établissements scolaires, communauté des gens du voyage, crèches, etc.).
 - La couverture vaccinale est insuffisante pour prévenir tout risque épidémique en Occitanie : 63-82 % avec 2 doses à 24 mois, selon les départements (cible : 95 % pour éliminer la maladie).
 - Le nombre de nouveaux cas diagnostiqués aux urgences reste élevé avec 12 cas en semaine 22.

Figure 1 – Incidence cumulée et nombre de cas de rougeole déclarés par département de résidence, du 01/01/2019 au 02/06/2019 (données provisoires, n= 1453 au niveau national)

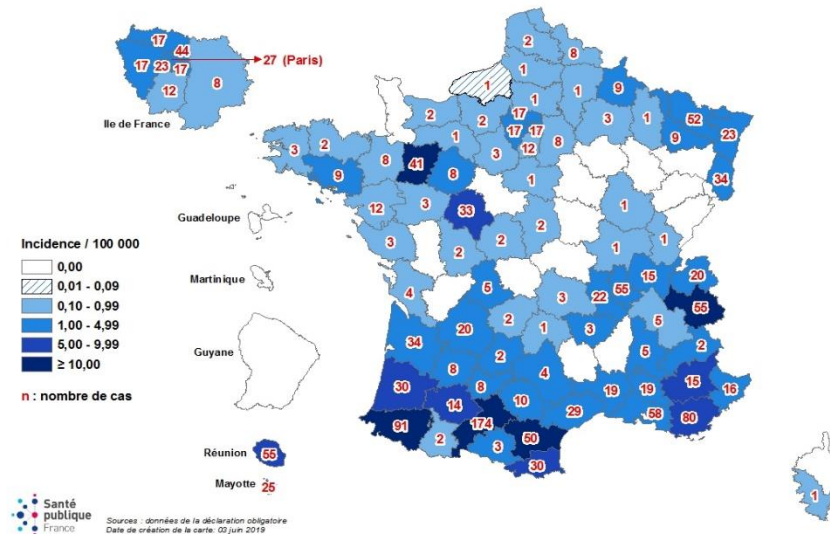


Figure 2 – Distribution hebdomadaire des cas rougeole résidents en Occitanie du 01/01/2019 au 02/06/2019, Source : Déclaration obligatoire – SpFrance (Données des deux dernières semaines non consolidées)

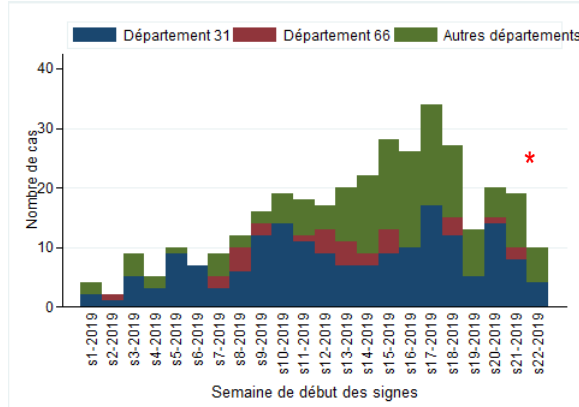


Figure 3 – Passages hebdomadaires aux urgences et consultations SOS médecins, pour diagnostic de rougeole, Occitanie, du 01/01/2019 au 02/06/2019. Source : SurSaUD® - SpFrance

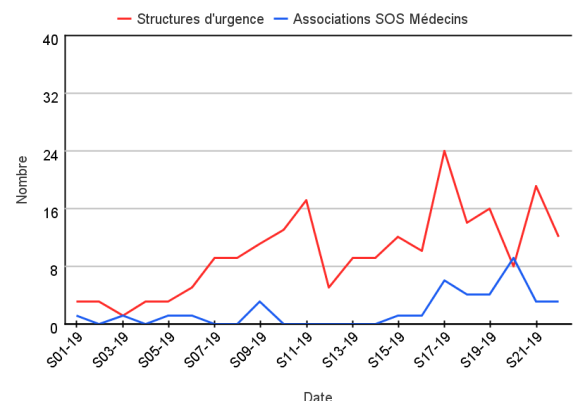


Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole en Occitanie, du 01/01/2019 (S01-2019) au 02/06/2019 (S22-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance

Cas de rougeole signalés du 01/01/2019 au 02/06/2019		
Les indicateurs	(S1-2019)	à (S22-2019)
Nombre de cas	345	
Cas hospitalisés	95	27,5%
Cas formes compliquées	31	9,0%
Dont pneumopathies	30	8,7%
Dont encéphalites	1	0,3%
Décès	0	0,0%
Taux d'incidence cumulée/ 100 000 habitants	5,92	
Données démographiques		
Sex-ratio (H/F)	1,20	
Age médian (en années)	11	
Confirmation biologique		
	N	%
Cas confirmés biologiquement	181	52,5%
Cas confirmés épidémiologiquement	74	21,4%
Cas cliniques	90	26,1%
Statut vaccinal		
	N	%
Nombre de cas de plus de 1 an et nés après		
1980 avec statut vaccinal renseigné	240	
Cas non vaccinés ou vaccinés 1 dose	99	95,2%
Cas vaccinés 1 dose	46	27,9%
Cas vaccinés 2 doses	16	9,7%
Cas vaccinés nombre de doses inconnues	4	2,4%

Figure 5 – Incidence par classes d'âge des cas de rougeole résidents en Occitanie du 01/01/2019 (S01-2019) au 02/06/2019 (S22-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance

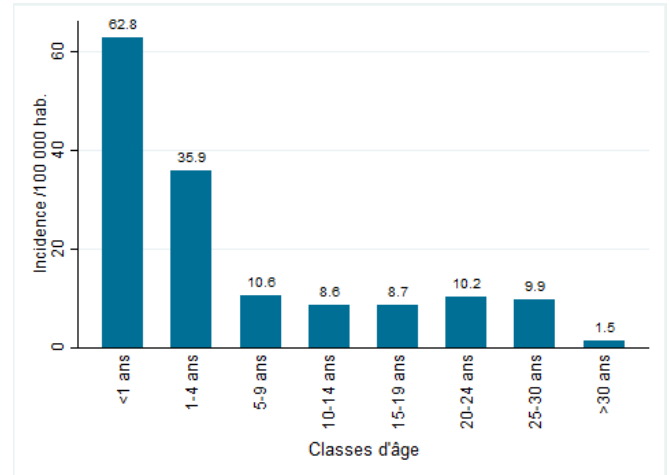


Figure 4 – Répartition des cas de rougeole par semaine et par foyer dans des collectivités à risque en Occitanie, S01-2019- S22-2019, Source : ARS/CVAGS

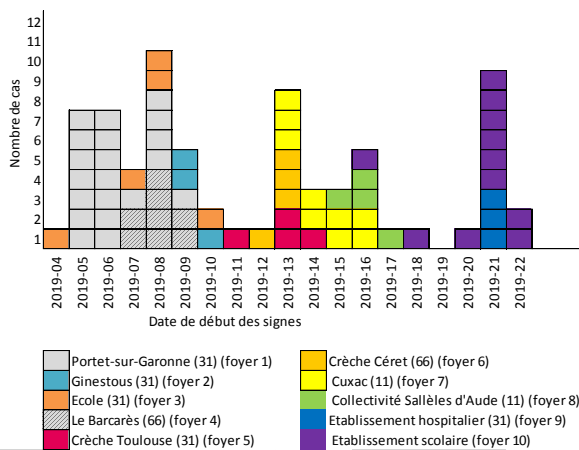
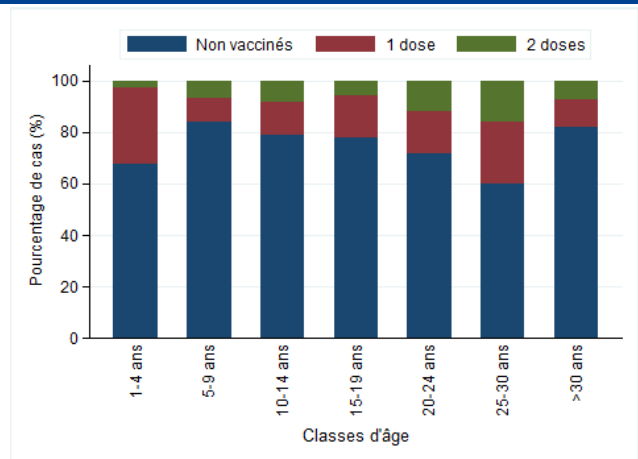


Figure 6 – Distribution par classes d'âge des cas de rougeole selon le statut vaccinal en Occitanie du 01/01/2019 (S01-2019) au 02/06/2019 (S22-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance



Recommandations

La rougeole est une **maladie à déclaration obligatoire** (Fiche de DO) : [lien](#). Le signalement par les professionnels de santé et la remontée rapide des fiches de notification sont primordiaux pour la mise en place des mesures autour des cas ainsi que pour la description et le suivi de l'épidémie.

Pour la conduite à tenir autour d'un cas suspect de rougeole ou d'un foyer de cas groupés voir l'instruction DGS du 28/09/2018 : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/10/cir_44038.pdf

Autour d'un cas de rougeole

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contagage.
- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contagage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>

Eviction du cas recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national : <http://inv.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>

Pour toute information complémentaire concernant la rougeole, consulter le dossier thématique de Santé publique France. Pour les données régionales, cliquer ici

Sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Documents de prévention à destination des professionnels de santé et du grand public ([cliquer ici](#))

Comité de rédaction

Diffusion